

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 5 février 2018

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 20h00

Membres présents en début de séance : Mrs Pierre AUBRUN, Vincent DESSERTAINE, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Jeannette GAUDEAU, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

Arrivée de Mr Joël SIVRY à 20h12

Absents :

Excusés ayant donné procuration : Diane DUMONT à Sandrine PONNAVOY, Jérôme FAURE-BRAC à Pierre AUBRUN

Secrétaire de séance : Sabine SAUVAIN

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 8 janvier dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

Décision du 9/1/2018 portant sur le remplacement des batteries du système de détection incendie à la SUM par la société CHUBB pour un montant TTC de 302.52 €

Décision 9/1/2018 portant sur l'élagage d'arbres sur le territoire de Vignoles par l'entreprise Côté Paysage pour un montant TTC de 10 078.80 €

Décision du 11/1/2018 portant sur le dossier technique amiante pour 2 bâtiments communaux par EURL Didier FAIVRE pour un montant TTC de 336.00 €

Décision du 18/01/2018 portant sur la reliure des registres des délibérations et arrêtés années 2015-2017 par l'atelier Poiseau bleu pour un montant de TTC 265.86 €.

Décision du 18/1/2018 portant sur le remplacement de la batterie du défibrillateur par la société D-fibrillateur pour un montant TTC de 524.80 €

Décision du 31/1/2018 portant sur l'achat du feu d'artifice par la société La Billebaude pour un montant TTC de 3 861 €

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

Délibération 20180104- Intégration de la commune de CHANGE au 1^{er} janvier 2017 et transfert des terrains sportifs « Guigone de Salins » de la Ville de Beaune au 1^{er} janvier 2016 au la CABCS

La commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la communauté d'agglomération Beune Côte et Sud s'est réunie le 5 octobre 2017 pour valider l'évaluation des transferts de charges relatives à :

- L'intégration de la commune de Change à compter du 1^{er} janvier 2017 pour un montant de 31 134.98€
- Le transfert des terrains sportifs Guigone de Salins de la ville de Beune à compter du 1^{er} janvier 2016 pour un montant évalué à 1 954.39€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, :

Approuve, à l'unanimité, l'intégration de la commune de CHANGE à compter du 1^{er} janvier 2017.

Désapprouve par 3 voix pour et 8 voix contre le transfert des terrains sportifs Guigone de Salins de la ville de Beune à compter du 1^{er} janvier 2016 et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 20180105- Convention de mise à disposition d'agents territoriaux

La communauté d'agglomération Beune Côte et Sud met, depuis plusieurs années, un agent à la disposition de la commune de Vignoles, dont le grade statutaire est adjoint technique territorial à raison de 492h/année.

La convention de mise à disposition de l'agent entre la CABCS et la commune est arrivée à échéance au 31/12/2017.

Les modalités d'application de la mise à disposition sont prises conformément au décret n° 2008-580 du 18/6/2008.

M. le Maire donne lecture de ladite convention. Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, valide les termes de cette convention à compter du 1/01/2018 pour 1 an renouvelable 2 fois et autorise le Maire à signer ladite convention et les avenants y afférents.

Délibération 20180106- Régularisation des charges locatives du point santé – année 2017

M. le Maire donne lecture des états de charges locatives des cellules du Point santé pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les états récapitulatifs et autorise l'appel de charges complémentaires et les remboursements en découlant.

Informations et questions diverses

M. le Maire donne lecture d'un courrier du REPAM (relais parents enfants assistantes maternelles) sollicitant l'utilisation de la salle des fêtes pour l'organisation d'un temps festif le mercredi 14 mars prochain au matin. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande et dit qu'il met à disposition la salle à titre gracieux.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires de la Côte d'Or concernant la banque alimentaire de Bourgogne qui est aujourd'hui limitée dans son action par l'exiguïté de son dépôt de Quétigny. Elle envisage de se réinstaller dans un nouveau lieu, l'investissement correspondant s'élèverait à 2.4 millions €.

La banque alimentaire fait appel à la participation des communes sur une base de 0.3 € par habitants.

La commune ne donne pas suite à cette demande.

Le Maire fait part l'assemblée des remerciements de Coiffure Valérie pour l'autorisation d'ouverture de son salon les dimanche 24 et 31 décembre 2017.

Après ce dernier point, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20

Le Maire,